

**Division de la Prospective  
et des Moyens**

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée et complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la circulaire du 21 février 1986 relative à la planification scolaire pour les écoles en élémentaires et en maternelles publiques,

Vu l'arrêté académique du 11 mars 2019 portant délégation permanente de signature à la directrice académique des services départementaux de l'Education Nationale d'Eure-et-Loir,

Vus les avis des Comités Techniques Spéciaux Départementaux des 25 janvier 2022 et 4 février 2022 (repli)

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 22 février 2022

Vu l'avis des Conseils Départementaux de l'Education Nationale Extraordinaires des 5 mai 2022 et 24 mai 2022 (repli)

LA DIRECTRICE ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE D'EURE ET LOIR, PAR DELEGATION DE MADAME LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'ORLEANS TOURS

**ARRETE**

LES MESURES SUIVANTES D'ATTRIBUTION ET DE RETRAIT DE POSTES DANS LES ECOLES EN CLASSES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DU DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2022 :

**ARTICLE 1 :**

A compter de la rentrée scolaire 2022, les mesures de carte suivantes sont applicables :

Commune/Ecole			Observations		
<b>Fusions d'écoles</b>			<b>+</b>	<b>-</b>	<b>Fusions d'écoles</b>
E.M.PU	0280907J	CHATEAUDUN Brossolette		4,00	Fermeture des postes (4 ECMA) de l'école pour fusion avec l'école Curie - fermeture définitive de l'école
E.E.PU	0280065U	CHATEAUDUN Curie		6,00	Fermeture des postes (6 ECEL) de l'école pour fusion avec l'école Brossolette
E.E.PU devient E.P.PU	0280065U	CHATEAUDUN Curie	10,00		Fusion de l'école maternelle Brossolette et l'école élémentaire Curie en école primaire à 10 classes (4 ECMA et 6 ECEL)
<b>Décharges de direction</b>			<b>+</b>	<b>-</b>	
E.M.PU	0280907J	CHATEAUDUN Brossolette		0,25	suite fermeture de l'école Brossolette à 4 classes pour fusion
E.E.PU	0280065U	CHATEAUDUN Curie		0,33	suite fermeture des 6 postes de l'école pour fusion
E.P.PU	0280065U	CHATEAUDUN Curie	0,50		suite fusion - école primaire à 10 classes - décharge à 0,50
<b>Annulation de la fusion des écoles de Mignières et Ver-les-Chartres/Corancez</b>			<b>+</b>	<b>-</b>	
E.P.PU	0280283F	MIGNIERES Les blés en herbe		8,00	Fermeture des postes (3 ECMA et 5 ECEL) de l'école de Mignières - SIVOS Mignières - Ver lès Chartres/Corancez
E.P.PU	0280283F	MIGNIERES Les blés en herbe	5,00		Ouverture de l'école de Mignières - école primaire à 5 classes (2 ECMA et 3 ECEL)
E.P.PU	0280274W	VER-LES-CHARTRES/CORANCEZ	3,00		Ouverture de l'école de Ver-lès-Chartres/Corancez - école primaire à 3 classes (1 ECMA et 2 ECEL)
<b>Décharges de direction</b>			<b>+</b>	<b>-</b>	
E.P.PU	0280283F	MIGNIERES Les blés en herbe		0,33	suite fermeture des 8 postes de l'école
E.P.PU	0280283F	MIGNIERES Les blés en herbe	0,25		suite ouverture de l'école - école primaire à 5 classes - décharge 0,25

La Directrice académique d'Eure-et-Loir, les inspecteurs de l'Education nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chartres, le 24 mai 2022  
Pour la Rectrice et par délégation,  
l'Inspectrice Académique,



Evelyne MÈGE

<i>Commune/Ecole</i>	Observations
----------------------	--------------

Direction des services départementaux de l'Education Nationale d'Eure-et-Loir - 15 place de la république - 28019 CHARTRES CEDEX